



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/743
25 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS, CHINOIS,
FRANÇAIS ET RUSSE

LETTRE DATÉE DU 25 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE LA CHINE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DE
GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une
déclaration publiée à l'issue d'une réunion que vous avez eue avec nos Ministres
des affaires étrangères le 25 septembre 1997. Nous vous serions obligés de bien
vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil
de sécurité.

Le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) QIN Huasun

Le Représentant permanent des
États-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Bill RICHARDSON

Le Représentant permanent de la
Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sergei V. LAVROV

Le Représentant permanent de la
France auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Alain DEJAMMET

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) John WESTON

ANNEXE

Déclaration publiée le 25 septembre 1997 par les Ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à l'issue d'une réunion avec le Secrétaire général

1. Le 25 septembre 1997, les Ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents se sont entretenus avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi A. Annan. La République populaire de Chine était représentée par S. E. M. Qian Qichen, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères; la France par S. E. M. Hubert Védrine, Ministre des affaires étrangères; la Fédération de Russie par S. E. M. Yevgueni Primakov, Ministre des affaires étrangères; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord par S. E. M. Robin Cook, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth; et les États-Unis d'Amérique par S. E. Mme Madeleine Albright, Secrétaire d'État.

2. Les Ministres ont réaffirmé leur ferme soutien à l'Organisation des Nations Unies et ont salué les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité de l'Organisation et promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont réaffirmé en particulier leur ferme volonté d'obtenir rapidement des résultats concrets dans l'action visant à assurer le renouveau de l'Organisation des Nations Unies et à l'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction l'élan donné dans le sens d'une vaste réforme de toutes les principales activités de l'Organisation. Dans ce contexte, ils ont jugé très opportun le rapport du Secrétaire général intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes" dans lequel il est proposé un train de mesures visant à revitaliser le système des Nations Unies. Ils ont exprimé leur soutien à cette initiative et ont rappelé qu'ils étaient résolus à participer de manière active et constructive à un débat sérieux sur les propositions du Secrétaire général au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale en vue de faire progresser sans retard le processus de réforme et d'améliorer ainsi la qualité, l'efficacité et l'utilité des activités de l'ONU.

3. Les Ministres ont réaffirmé leur soutien à la réforme du Conseil de sécurité grâce à une augmentation du nombre de ses membres. Ils se sont également déclarés favorables à de nouvelles mesures destinées à renforcer l'efficacité du Conseil et à accroître la transparence et l'efficacité de ses travaux.

4. Soulignant l'importance des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, les Ministres ont mis l'accent sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité à cet égard. Ils ont réaffirmé que l'Organisation devait renforcer encore sa capacité d'intervenir rapidement et efficacement pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Ils ont fait part de leur détermination à continuer d'aider au développement des capacités des Nations Unies en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment par le biais d'opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, les Ministres ont estimé qu'il fallait prendre des mesures efficaces et correctement coordonnées en vue de consolider la paix au lendemain des conflits, lesquelles

viendraient compléter les efforts de rétablissement et de maintien de la paix, compte dûment tenu des prérogatives respectives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils ont en outre accueilli avec satisfaction l'intensification de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les efforts visant à maintenir la stabilité et la sécurité conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

5. Les Ministres ont souligné que la communauté internationale devait continuer d'accroître ses efforts dans le domaine du désarmement et dans la prévention de la prolifération d'armes de destruction massive.

Ils ont réaffirmé l'urgente nécessité d'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils ont indiqué que la signature du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires constituait une étape significative dans la voie de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire. Ils ont rappelé qu'ils étaient favorables à l'ouverture immédiate et à l'aboutissement rapide des négociations sur un traité relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires ou à d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Ils ont aussi réaffirmé l'importance que revêtait à leurs yeux le fait que la Convention sur les armes chimiques soit entrée en vigueur. Ils ont souligné qu'il importait que tous les États adhèrent à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ainsi qu'au Protocole de 1996 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs. En outre, ils ont accueilli avec satisfaction les négociations en cours sur un protocole juridiquement contraignant visant à renforcer l'efficacité de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ils ont salué l'approbation par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA le 15 mai dernier d'un projet de protocole ayant pour objet de renforcer l'efficacité du système de garanties et ont appelé instamment les États à mettre au point des protocoles additionnels à leurs accords de garanties et à en assurer l'entrée en vigueur.

6. Les Ministres ont réaffirmé leur volonté résolue de combattre le terrorisme sous toutes ses formes, où qu'il se produise et quels qu'en soient les auteurs. Ils ont souligné la nécessité d'intensifier la lutte contre le terrorisme au niveau national et de renforcer l'efficacité de la coopération internationale dans ce domaine, en particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, ils ont souligné qu'il importait de ne pas céder aux exigences des terroristes et d'empêcher les preneurs d'otages de tirer un profit quelconque de leurs actes. Ils sont résolus à faire en sorte que les terroristes soient traduits en justice. Ils se sont engagés à poursuivre les initiatives diplomatiques pour encourager tous les pays à adhérer aux principales conventions internationales visant à lutter contre le terrorisme et à les respecter. Ils ont salué les efforts actuellement déployés pour adopter des mécanismes et des mesures efficaces et légitimes, y compris de nouveaux instruments internationaux, pour combattre la menace du terrorisme.

7. Les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la persistance de conflits, qui, pour la plupart, sont intra et non interétatiques, dans maintes régions d'Afrique. Ils ont accueilli favorablement les efforts que

l'ONU, aux côtés de l'Organisation de l'Unité africaine et d'organismes et mécanismes sous-régionaux, déploie pour promouvoir la paix et la stabilité et régler les conflits par des moyens pacifiques et politiques. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance qu'ils attachaient à l'aide qu'il convenait d'accorder aux pays africains dans leurs efforts visant à renforcer leurs propres capacités en matière de maintien de la paix et de prévention des conflits.

Les Ministres ont exprimé leur inquiétude devant l'intensification récente des tensions et des actes de déstabilisation en Angola, notamment le fait que l'UNITA manquait aux obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Les nouvelles mesures que le Conseil de sécurité a imposées à l'UNITA dans sa résolution 1127 (1997) prendront effet le 30 septembre à moins que l'UNITA ne prenne des mesures irréversibles et concrètes pour s'acquitter des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka.

Les Ministres ont souligné l'importance d'une transition pacifique vers la démocratie, de la réconciliation nationale, du renouveau économique et de l'amélioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo et estimé qu'il était important d'aider les nouvelles autorités dans ces domaines. Les Ministres ont appelé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à coopérer avec les organismes compétents des Nations Unies, y compris la mission envoyée par le Secrétaire général pour enquêter sur de prétendues violations du droit humanitaire international.

Les Ministres demeuraient vivement préoccupés par la situation en Sierra Leone. Ils appuyaient les efforts faits par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour parvenir à un règlement rapide de la crise dans ce pays, par des moyens pacifiques, et assurer au plus tôt le rétablissement du gouvernement démocratiquement élu.

La situation dans la République du Congo suscitait de graves préoccupations. Les Ministres ont demandé aux parties au conflit de mettre immédiatement fin à tous les actes de violence, et souligné qu'ils appuyaient sans réserve l'initiative de médiation internationale en cours. Ils ont rappelé que le Conseil de sécurité avait l'intention de prendre une décision sur la mise en place d'une opération de maintien de la paix sur la base des recommandations présentées par le Secrétaire général.

Demeurant préoccupés par la situation au Burundi, les Ministres ont invité les parties à appuyer pleinement les efforts internationaux et régionaux de médiation pour régler ce conflit par des voies pacifiques.

Ils appréciaient particulièrement les efforts régionaux visant à faciliter le rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine.

8. Les Ministres ont exprimé leur soutien aux actions menées par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, les membres de la Communauté d'États indépendants et d'autres États intéressés pour aboutir à un règlement d'ensemble des conflits en Abkhazie, Géorgie et au Tadjikistan. Ils ont salué les efforts de la Fédération de Russie, l'étroite coopération entre les missions des Nations Unies (MONUG et MONUT) et les forces de maintien de la paix de la CEI ainsi que la contribution apportée par la Fédération de Russie à ces forces.

Ils ont accueilli avec satisfaction la signature, le 27 juin 1997 à Moscou, de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, considérant que cet acte représente un progrès significatif et permettra à la nation de s'engager sans plus de déchirements dans la voie de la réconciliation. Ils ont appelé la communauté internationale à contribuer à sa mise en oeuvre effective. Les Ministres ont aussi salué les efforts déployés par les Coprésidents de la Conférence de Minsk tenue sous les auspices de l'OSCE pour promouvoir un règlement du conflit du Haut-Karabakh.

Les Ministres ont appelé à des efforts concertés pour appliquer les décisions de la conférence régionale tenue en mai 1996 à Genève pour traiter des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées dans les pays de la CEI et les États voisins également concernés.

9. Les Ministres, préoccupés par la poursuite des combats en Afghanistan, ont exhorté toutes les parties en présence à conclure immédiatement un cessez-le-feu. Ils ont apporté leur plein appui aux efforts faits pour aider à la réconciliation nationale, qui ne peut être mieux obtenue qu'à travers des négociations politiques interafghanes sous les auspices de l'ONU et avec l'aide active de tous les pays intéressés. Ils ont salué les initiatives prises en ce sens par le Secrétaire général.

10. Les Ministres ont réaffirmé que le statu quo à Chypre était inacceptable et ils ont vivement appelé les deux parties à faire des efforts résolus pour aboutir à un règlement d'ensemble conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont accueilli avec satisfaction le lancement par le Secrétaire général d'un processus de négociations directes et durables entre les chefs des deux communautés chypriotes destiné à obtenir un tel règlement et les ont appelés à s'engager pleinement dans ce processus de négociation et, à cette fin, à coopérer activement et de manière constructive avec le Secrétaire général et son Conseiller spécial sur Chypre. Ils ont souligné que toutes les parties intéressées devaient apporter leur plein appui à ce processus pour qu'il produise des résultats. Ils ont pris note de l'intention de l'Union européenne de commencer les négociations d'adhésion de Chypre à l'UE et exprimé l'espoir que ceci faciliterait la recherche d'un règlement politique global.

11. Les Ministres se sont déclarés vivement préoccupés par les difficultés que connaît actuellement le processus de paix au Moyen-Orient. Ils ont condamné avec force les actes de terrorisme et de violence qui visent à détruire le processus de paix et ont exprimé leur profonde indignation devant les attentats terroristes de Jérusalem. Ils ont exhorté toutes les parties à honorer intégralement les engagements pris aux termes des accords existants et à s'abstenir de toute action qui préjuge l'issue des négociations à venir et aggrave encore plus la situation politique et économique dans les territoires palestiniens. Ils appuyaient les efforts continuels déployés par les coparrains du processus de paix ainsi que par l'Union européenne et ont appelé instamment toutes les parties à reprendre sans tarder les négociations dans le cadre qui a été établi, sur la base des accords déjà conclus et conformément aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité ainsi qu'au principe de "la terre contre la paix". Les Ministres espéraient que les négociations entre Israël, la Syrie et le Liban pourraient bientôt reprendre sur les bases convenues d'un commun accord et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont instamment

demandé à toutes les parties en présence d'éviter l'escalade de la violence et de la tension dans le sud du Liban et de coopérer au sein du groupe de surveillance.

12. Les Ministres ont exprimé leur soutien à la Commission spéciale des Nations Unies et à l'AIEA. Ils ont réaffirmé que l'Iraq devait s'acquitter intégralement et sans condition des obligations qui lui incombent au titre des résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont souligné qu'il importait que les résolutions humanitaires 986 et 1111 soient pleinement appliquées.

13. Les Ministres ont noté avec satisfaction que les élections municipales en Bosnie-Herzégovine s'étaient déroulées normalement. Ils ont réaffirmé leur soutien à la poursuite de la mise en oeuvre de l'Accord de paix et à la constitution d'une Bosnie-Herzégovine unifiée, démocratique, prospère et multiethnique. Ils ont marqué que les deux entités devaient intensifier leurs efforts pour remplir les obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de paix. Les autorités de Bosnie-Herzégovine devaient pleinement respecter les droits des réfugiés et des personnes déplacées à retourner dans leur foyer de façon pacifique et ordonnée. Les Ministres ont aussi rappelé que les États et entités devaient, en vertu de l'Accord de paix, pleinement coopérer avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Les Ministres apportaient leur soutien au rôle de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

14. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction les mesures prises par l'ATNUSO pour que les dispositions de l'Accord fondamental soient effectivement appliquées et ont marqué que les parties devaient continuer à coopérer pleinement avec cette administration. Ils ont aussi marqué que l'engagement du Gouvernement croate était essentiel pour assurer la réintégration pacifique de la Slavonie orientale.

15. Les Ministres ont appelé à des efforts concertés pour s'attaquer aux causes des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées et ont exprimé leur soutien au travail du HCR.

16. Les Ministres se sont engagés à intensifier leurs efforts pour lutter contre le crime transnational organisé et le trafic des drogues sous tous ses aspects, lesquels représentent une menace globale à la sécurité des citoyens, aux institutions et au bien-être des sociétés. La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 1998 permettra, selon eux, de faire le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des trois conventions des Nations Unies sur le contrôle des stupéfiants et de fixer les priorités pour les années à venir. Les Ministres ont aussi réaffirmé leur détermination à combattre activement la corruption et ont salué les mesures concrètes prises par l'ONU dans ce domaine.

17. Les Ministres ont relevé les éléments positifs de la conjoncture économique générale. Ils ont constaté la rapidité et l'extension de la mondialisation. Davantage d'ouverture et d'intégration dans l'économie mondiale favorisait la prospérité. En même temps, les Ministres ont noté que la mondialisation pouvait être source de nouveaux défis et de risques potentiels pour le processus de développement. Ils ont aussi observé qu'actuellement l'expansion des échanges et l'accroissement des flux de capitaux privés ne profitaient toujours pas à

certaines pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et que pour pouvoir bénéficier davantage de ces tendances, il fallait non seulement que la conjoncture économique internationale soit favorable, mais aussi que les pays adoptent eux-mêmes de bonnes politiques.

Les Ministres ont réaffirmé que le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement étaient des composantes du développement durable interdépendantes et se renforçant mutuellement. L'ONU jouait à cet égard un rôle important en aidant les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, ainsi que les pays en transition vers l'économie de marché.

Les Ministres ont loué l'adoption par l'Assemblée générale, en juin 1997, de l'Agenda pour le développement qui doit amener l'ONU à jouer un rôle plus actif dans ce domaine de coopération internationale. Ils ont souligné la nécessité de mobiliser la volonté politique pour mettre ce grand programme en oeuvre à tous les niveaux.

Les Ministres ont pris acte des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a permis de faire un bilan global de ce qui a été accompli depuis le sommet de la Terre à Rio et au cours de laquelle la question du développement durable a été étudiée de manière équilibrée et intégrée. Ils ont noté que ces travaux pourraient favoriser la conclusion d'accords internationaux et promouvoir les actions nécessaires en matière de développement durable. La lenteur des progrès était préoccupante même si l'on pouvait relever quelques éléments positifs. La session extraordinaire, à tout le moins, avait permis à tous les États Membres et à l'ensemble des principales composantes de la société civile de réaffirmer avec vigueur leur volonté d'oeuvrer pour un développement durable et de reconnaître le rôle clef que l'ONU doit jouer dans ce domaine en étroite association avec tous les acteurs à différents niveaux. Selon les Ministres, les organismes des Nations Unies devaient exploiter les résultats de la session extraordinaire et les prendre intégralement en compte dans les travaux ultérieurs sur le développement durable, notamment dans les négociations en cours sur les questions d'environnement. Les Ministres espéraient que les recommandations du programme complémentaire d'Action 21, adopté à cette session, seraient rapidement suivies d'effets.

18. Les Ministres ont remercié le Secrétaire général de cet échange de vues devenu une tradition et estimé que ces étroites consultations entre les cinq membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général étaient fort utiles.
